

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 avril 2025

RODEO URBAINS

A Creil, depuis 9 ans, une action constante pour la sécurité et la tranquillité publique

Avec le retour des beaux jours, les rodéos urbains refont leur apparition dans certains quartiers de Creil. Ces pratiques illégales, aussi bruyantes que dangereuses, compromettent la sécurité des habitants et troublent fortement la tranquillité publique.

Des arrêtés municipaux structurants, en vigueur depuis plusieurs années

Depuis 2017, l'arrêté municipal n° 110 2017-215 interdit la circulation des engins motorisés non homologués (quads, mini-motos, motocross) sur la voie publique et les espaces ouverts au public. Leur usage est autorisé uniquement sur des terrains adaptés, en dehors des week-ends et jours fériés, de 7h à 19h, avec encadrement obligatoire pour les mineurs de moins de 14 ans. Des dérogations sont prévues pour les services publics, les secours et les propriétaires de terrains privés. Les contrevenants s'exposent à une amende de 1^{re} classe et à l'immobilisation du véhicule en cas de mise en danger d'autrui.

Ce cadre juridique, en vigueur depuis plus de neuf ans, soutient les opérations de saisie et de destruction menées par les forces de l'ordre.

Les élus de Creil, déterminés, mobilisés pour la tranquillité de tous

Durant ces 9 années, les maires de Creil, Jean Claude Villemain et Sophie Dhoury-Lehner, n'ont pas attendu cette année pour prendre des mesures concrètes et sont pleinement engagés et résolument déterminés à préserver la qualité de vie dans chaque quartier. À travers une politique globale de tranquillité publique, ils accompagnent et soutiennent plusieurs outils complémentaires :

- Renforcement des effectifs de la Police municipale et coordination quotidienne avec la Police nationale.
- Extension de la vidéoprotection dans les points noirs identifiés.
- Arrêtés de sécurité toujours actualisés et communication régulière auprès des habitants.
- Volet prévention via le CISPD, avec interventions en collèges, lycées, maisons de quartier et actions de médiation.
- Partenariats associatifs pour proposer des activités de loisirs et de mobilité encadrée.

Le CISPD au cœur d'une stratégie de prévention

La lutte contre les rodéos s'appuie également sur le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Cette instance coordonne les interventions des forces de l'ordre, des éducateurs de rue et des associations, et déploie un volet prévention dans les collèges, lycées et maisons de quartier pour sensibiliser les jeunes aux dangers routiers.

Une politique de non-poursuite pour éviter le drame

Afin de ne pas aggraver les risques d'accident, les consignes données aux forces de l'ordre par le ministère de l'intérieur sont de ne pas engager de poursuites immédiates. L'action repose sur l'identification et l'intervention différées, en lien étroit avec le Procureur de la République.

Des résultats concrets grâce à l'engagement collectif

Depuis plusieurs années des opérations de saisies de motos et autres engins sont organisées en lien avec les polices municipales et nationales sous autorité du procureur de la République. L'an dernier encore, plusieurs motos ont été saisies et détruites sur décision de justice. Mais pour agir plus efficacement, il est essentiel de localiser les lieux de stockage.

Les habitants ont un rôle essentiel à jouer

Si vous disposez d'informations sur des points de stockage de motos utilisées dans les rodéos, vous pouvez signaler ces renseignements de manière anonyme :

- Par téléphone au 17 ou via www.masecurite.interieur.gouv.fr
- À la Police municipale au 03 44 29 50 46 ou par mail à police.municipale@mairie-creil.fr

La sécurité est l'affaire de tous. À Creil, nous restons pleinement mobilisés – dans la durée – pour protéger notre ville et ses habitants.

Contacts presse :

Laurent BLOQUET, Chef de cabinet du Maire

laurent.blocquet@mairie-creil.fr // 03 44 29 67 42